

Correction de l'interrogation N°2 de PSE : L'assistance et le secours en milieu professionnel

1 – Le problème posé par le document d'accroche est le déclenchement d'un incendie dans une cuisine.

2 –

- L'origine du problème est l'inflammation de l'huile bouillante
- Le cuisinier, Sacha Robin, est concerné par le problème.
- Le problème est localisé dans la cuisine de l'entreprise de restauration collective.
- Le problème est survenu le jeudi 14 mai à 10h.
- Il faut absolument régler ce problème afin d'éviter la propagation de l'incendie.

3 –

- Le lieu de rassemblement lors de l'incendie est situé en haut à gauche sur le plan d'évacuation (à entourer sur le document A – icône verte)
- Un plan d'évacuation à pour objectif d'indiquer le chemin à suivre en cas d'évacuation ainsi que le lieu de rassemblement. Il indique également l'emplacement des extincteurs.

4 – Porter assistance signifie : empêcher par son action immédiate, sans mettre en danger sa propre intégrité, soit un crime soit un délit contre l'intégrité corporelle de la personne ou porter à une personne en péril l'assistance soit en intervenant directement sur elle ou en appelant les secours, ceci sans se mettre en danger soit même.

Dans ce cas :

- Martin porte bien assistance à son collègue car il appelle les secours suite à une explosion dans son entreprise de produits chimique. Il n'intervient pas directement car l'émanation de produits toxiques est possible, ce qui peut l'intoxiquer.
- Paul est coupable de non-assistance à personne en danger car il a bien vu que l'échafaudages sur lequel se trouve son collègue est déstabilisé mais il ne fait rien pour le protéger.

5 – Voici le message d'alerte :

Bonjour, je m'appelle Sacha Robin, je suis cuisinier et je me trouve au 12 rue des sapins à Niort dans les locaux de l'entreprise Restocol, mon numéro de téléphone est le 057936472X.

Un incendie d'huile de friture s'est déclaré à 10h dans la cuisine de l'entreprise.

Il n'y a pas de victime mais le feu continue à se propager...

6 – La procédure à suivre en cas d'incendie est la suivante : déclencher l'alarme, essayer de circonscrire l'incendie, si ce n'est pas possible évacuer et appeler les pompiers en composant le 18.